

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Budget 2026

La Chambre régionale des comptes a rendu deux avis concernant le budget 2026 de la Ville. Elle y invalide près de 900 000 € de recettes inscrites au budget 2026 par l'ancienne majorité.

Dans un souci de transparence, l'ensemble des documents est mis à la disposition du public.

☐ Consulter les deux avis de la Chambre régionale des comptes :

➔ Avis n°1 : urlr.me/vUhDw3

➔ Avis n°2 : urlr.me/ZW8C6m

☐ Télécharger le communiqué de presse :

➔ PDF : urlr.me/Mfkn5X

Les documents sont également consultables sur le site internet de la Ville ainsi qu'en mairie

Budget 2026 : La Chambre régionale des comptes invalide près de 900 000 € de recettes inscrites au budget 2026 par l'ancienne majorité

Saisie à la suite du non-vote du budget primitif 2026, la chambre régionale des comptes d'Île-de-France a rendu deux avis le 21 juillet 2026. Elle confirme le constat de la nouvelle majorité municipale : l'équilibre affiché des comptes de la commune reposait, pour partie, sur des recettes non sincères. Il revient désormais au préfet du Val-d'Oise de régler le budget 2026.

Installée au printemps 2025, la nouvelle majorité municipale devait, dès sa prise de fonctions, présenter au vote le budget primitif 2026, préparé sous la précédente mandature et porteur de ses pratiques comptables. En l'examinant, elle y a identifié des éléments problématiques : des recettes avec des bases fragiles, qui amoindrissaient l'équilibre du budget.

Faute de délai pour reconstruire des comptes sincères avant l'échéance légale, la majorité a fait un choix assumé : ne pas adopter ce budget en l'état, plutôt que d'adopter une présentation qu'elle savait fragile. En application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, l'absence de budget adopté a conduit le préfet du Val-d'Oise à saisir la chambre régionale des comptes.

L'intention de la majorité était claire : soumettre ces comptes au regard extérieur et indépendant d'une juridiction financière.

L'avis de la Chambre régionale des comptes confirme que la décision de ne pas voter ce budget était la bonne. La chambre constate que les restes à réaliser en recettes d'investissement n'étaient pas sincères : sur 1 155 000 € inscrits au budget, elle n'en retient que 277 000 € réellement justifiés.

Près des trois-quarts de ces recettes étaient donc dépourvus de base réelle. Une fois les comptes rétablis dans leur sincérité, la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement de plus d'un million d'euros, jusqu'alors masqué.

« Nous avons hérité de comptes équilibrés en apparence seulement. Le budget donnait l'apparence d'un équilibre qui n'a pas résisté à l'examen de la Chambre régionale des comptes. Nous aurions pu fermer les yeux et repousser le problème sur d'autres ; nous avons choisi la vérité. La chambre régionale des comptes confirme aujourd'hui ce que nous avions pressenti », déclare Laurence DUGLE DANGULHEN, Maire de la commune.

Documents

Document

[Communique de presse 28 juillet 2026.pdf](#)

Document

[2026-001807 CneBessancourt Notif avis L1612-2 Ordonnateur](#)

Document

[2026-001808 CCAS Cne Bessancourt Notif avis L1612-2 Ordonnateur](#)